

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2019

Convocation affichée et envoyée :
Le 25 janvier 2019

L'an **deux mil dix-neuf et le trente janvier** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : Mesdames et messieurs HAREL Jean, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, TILLON MACAUD Cécile.

Absents excusés : Messieurs ARNAL Bruno, DELAUNE Eric, SIRET Philippe.

Absent : Monsieur ROUSSELOT Joseph.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DELABROISE.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Concernant la présentation du rapport d'activités 2017 de la CCBP, le dernier paragraphe est modifié comme suit :

« Pour Karine LEMUR, la participation de 355 000 € au SIM école de musique est excessive comparée aux sommes consacrées aux actions sociales et à la jeunesse. Cécile TILLON MACAUD intervenant au nom des conseillers partageant le même avis que Karine LEMUR demande à Monsieur le Maire de se faire le relais de cette remarque auprès de la CCBP. »

Les autres points du compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 sont **validés** par les membres du conseil municipal.

30.01.19-001

Demandes de subventions de diverses associations

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide de 0.30 € par ticket de cantine par enfant fréquentant les écoles maternelles et élémentaires des communes de Combours et de Dingé.

Sébastien DELABROISE propose que cette aide soit accordée sur demande et sur présentation d'un justificatif.

Cécile TILLON MACAUD trouve cette proposition intéressante et indique que l'aide pourrait être proportionnelle au prix du ticket.

Sébastien DELABROISE indique que la formule du pourcentage est discutable et que la proposition des 30 centimes reste attractive et témoigne d'une solidarité communale.

Cécile TILLON MACAUD ajoute que cette participation pourra évoluer l'an prochain.

Christophe LAVOLLÉE rappelle qu'une demande d'aide aux enfants fréquentant les centres de loisirs n'avait pas été prise en compte lors du dernier mandat.

Sébastien DELABROISE indique que la CAF attribue des aides en fonction des revenus et ajoute que par principe de citoyenneté et de solidarité, les personnes ayant des revenus suffisants ne devraient pas en faire la demande.

Karine LEMUR répond que ne pouvons pas préjuger des moyens des familles.

Après délibération, le Conseil municipal décide par 6 voix « **pour** » et 1 abstention d'accorder une aide de 30 centimes d'euros par ticket par enfant fréquentant les cantines des écoles maternelles et élémentaires des communes de Combourg et de Dingé à partir de la rentrée de septembre 2018 sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire présente ensuite les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2019 et rappelle les montants des subventions accordées l'an passé.

Cécile TILLON MACAUD propose de définir des critères permettant d'attribuer les différentes subventions et de traiter à part les associations lanriganaises.

Sébastien DELABROISE intervient en disant que les subventions aux différentes associations se décomposent en 3 entités :

- Les associations communales
- Les associations hors commune
- Les habitants de Lanrigan

et que les subventions aux associations notamment hors communes doivent être en lien avec les habitants de Lanrigan.

Cécile TILLON MACAUD indique que certaines associations d'aide à la personne font du bon travail mais sont déjà rémunérées.

Karine LEMUR intervient en proposant de ne répondre qu'aux associations qui sollicitent des subventions.

Pour les associations, le conseil municipal décide à la l'unanimité d'accorder :

Handicap 35	15 €
Fnath	15 €
Rêves de clowns	15 €
La jeunesse combourgeoise	15 €

Téléthon	15 €
Adapei (si demande)	15 €
Ligue contre le cancer	15 €
USL Saint-Domineuc (si demande)	15 €
CFA Rennes (si demande)	15 €
La chasse lanriganaise	150 €
Les Z'amusous de Lanrigan	150 €
Le Comité des fêtes de Lanrigan	150 € avec supplément de 15 € par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés

Voyages scolaires des élèves de Lanrigan 15 % du prix du voyage (plafonné à 50 € par élève)

Fin de la séance à 21 h 30

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal <i>Absent excusé</i>	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal <i>Absent excusé</i>
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal <i>Absent</i>
Philippe SIRET, Conseiller municipal <i>Absent excusé</i>	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	